

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 février 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Pascal HUARD représenté par Edith LANGLOIS sa suppléante, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian VENGEONS a donné pouvoir à Josiane LECUYER, Elodie HAMON a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Véronique BOUÉ,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Hélène PAYET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Bertrand GOSSET, Alain QUEHE, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230208-28 : ENV_BOCAGE DEPOT DOSSIER CANDIDATURE REGION SUITE AMI HAIES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie bocagère globale à l'échelle du territoire, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit directement dans le programme d'actions.

La Région Normandie a lancé en 2022, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Opération Normandie Haies en lien avec la stratégie développée par Pré-Bocage Intercom sur son territoire.

Par décision 2022-012 du 4 mars 2022, un dossier de candidature a été déposé le 10 mars 2022.

L'AMI « Opération Normandie Haies » a recueilli 18 candidatures, preuve de l'intérêt de nombreux territoires normands à s'engager en faveur des haies et de leur souhait d'être accompagnés par la Région Normandie.

Ces candidatures ont été analysées au prisme des différents critères prévus par l'AMI, pour chacun des cinq axes. La plus-value des candidatures par rapport aux actions déjà initiées antérieurement et leur caractère concret et opérationnel ont notamment été étudiés. Malgré sa qualité, la candidature de Pré-Bocage Intercom n'a pas pu être retenue par la Région.

Néanmoins, afin que de nombreuses initiatives puissent être accompagnées dans ce domaine, la Région Normandie souhaite mobiliser une enveloppe financière complémentaire de 10 000 euros pour accompagner une action concrète en faveur des haies, portée par chacun des candidats non lauréats qui le souhaiteraient : action innovante, étude, organisation d'un événement ou d'une formation ... sous réserve que l'action s'achève au plus tard le 30 juin 2024.

Dans ce contexte, après en avoir échangé en commission Environnement les 24 novembre 2022 et 19 janvier 2023, les élus émettent un avis favorable au dépôt d'un dossier de candidature regroupant les actions suivantes :

- Mise en place d'une pépinière « sauvage » participative
- Financement d'un stagiaire pour réaliser l'inventaire des haies du territoire
- Formation « certiphyto » de la technicienne bocage
- Mise en place d'une action de sensibilisation grand public et auprès des agriculteurs autour de la haie
- Mise en place de haies spontanées

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature auprès de la Région Normandie faisant état des actions précédemment exposées
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférant

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

